VILLE DE SCEAUX 9 fév. 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Indemnisation d'éviction commerciale « Le Ksar »

Rapporteur: Sylvie Bléry-Touchet

Aux termes d'un acte de vente en date du 16 avril 2021, la ville de Sceaux a acquis l'immeuble sis 4 rue du Four à Sceaux.

Cet immeuble est composé de cinq appartements, un local professionnel, et trois locaux commerciaux à usage de restaurant.

La SARL « Le Ksar » a manifesté le souhait de libérer les locaux occupés en vertu d'un bail commercial acquis le 29 septembre 2017.

Conformément aux règles du code de commerce et du code civil, ce locataire peut bénéficier d'une indemnité fixée à la somme forfaitaire de 229 328 € toutes taxes et tous frais compris.

En contrepartie de cette indemnisation qui couvre l'intégralité de son préjudice, la SARL « Le Ksar » renonce à exercer tout recours, de quelque nature qu'ils soient, au titre de la fin du bail commercial dont elle bénéficie.

Cette indemnisation fait l'objet d'un protocole.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver :

- le versement à la SARL « Le Ksar » d'une indemnité de 229 328 € toutes taxes et tous frais compris ;
- la signature d'un protocole avec cette société.